

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

068-226800019-20191021-0000020772-DE

Acte certifié exécutoire

Envoi : 22/10/2019

Réception par le Préfet : 22/10/2019

Publication : 28/10/2019



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Communication

au Conseil départemental

Séance du lundi 21 octobre 2019  
N° CD-2019-4-12-3

### COMMUNICATION DELEGATION DE LA PRESIDENTE EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES INFORMATION DE L'ASSEMBLEE

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. STRAUMANN, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.  
Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.  
M. TRIMAILLE donne procuration à Mme DREXLER.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU le Code de la Commande Publique,
- VU l'article L 3221-11 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'information de l'Assemblée départementale sur l'exercice de la délégation accordée à la Présidente en matière de marchés publics et d'accords-cadres,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-4 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations du Conseil départemental à la Présidente du Conseil départemental,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

➤ donne acte à la Présidente de la communication relative à l'exercice de la délégation accordée par l'Assemblée départementale à la Présidente du Conseil départemental pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications (avenants), lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Acte est donné